

TERRITOIRE  
DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI  
GEBIED

N° .....  
Rappeler dans la réponse  
la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden  
nummer en dagtekening.

Réponse au n° .....  
Antwoord op het n° .....

du ..... 19.....  
van .....

ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
Voorwerp

Inscription au  
registre de la  
population.

Ruhengeri

, le  
de

20 octobre 1953

No 2941 /Pop.

Monsieur Neerinckx

Mines Bulera

Ruhengeri

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la législation en la matière qui nous occupe sous rubrique, ~~prescrit~~ prescrit que toute personne qui réside dans un Territoire, est obligée de s'y faire inscrire au registre de la population endéans les huit jours de son arrivée dans ce territoire.

Je vous prie donc de vouloir bien vous mettre en règle en cette matière endéans les huit jours, ce délai passé votre non inscription sera relevée par procédure judiciaire.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

Le Comptable de Territoire,  
WINTGENS N.

